

**SICAV PLUS : RAPPORTS DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2005**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

**1-**En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 février 2003, nous avons examiné les états financiers de la Société «SICAV PLUS» pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

*Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.*

**2-**Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

*Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.*

**3-**Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

**4-**Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2005 font apparaître un total du bilan de D : 3.293.195, un actif net de D : 3.257.725, et un bénéfice de D : 114.112.

*Ces états ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPVCM.*

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

**5-**Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la Société « SICAV PLUS » arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

**6-**En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**7-**Conformément aux dispositions des l'articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 10 avril 2006

Le Commissaire aux Comptes  
FINOR

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes au Titre de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2005**

FINOR

**Société d'expertise comptable**  
**Inscrite au tableau de l'Ordre**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 10 avril 2006

Le Commissaire aux Comptes  
FINOR

## Notes Complémentaires Aux Rapports

### **NOTE 1 : DEFINITION DE LA MISSION**

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

*Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la SICAV PLUS, arrêtés au 31 décembre 2005. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :*

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

*L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.*

*Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, notre mission comporte d'autres diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.*

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

### **NOTE 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES**

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état de variation de l'actif net ;
- des notes aux états financiers.

*Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.*

### **NOTE 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION**

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admise et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugé nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

#### ◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, alinéa 2 nouveau, et les préconisations des normes internationales d'audit (ISA) et notamment l'ISA 400.

#### ◆ Capital

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

#### ◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

#### ◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2006.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille – titres ont été comptabilisés à bonne date et que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférent à 2005 et non encore perçus.

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	2 625 941	1 077 251
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		216	234
Obligations et valeurs assimilées		2 625 725	1 077 017
Titres des OPCVM		-	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		667 254	487 390
Placements monétaires	6	662 237	484 642
Disponibilités		5 017	2 748
<b>Créances d'exploitation</b>		-	607
<b>Autres actifs</b>		-	877
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 293 195</b>	<b>1 566 125</b>
<i>PASSIF</i>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	7 014	3 389
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	28 456	1 161
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>35 470</b>	<b>4 550</b>
<i>ACTIF NET</i>			
<b>Capital</b>	12	3 126 674	1 498 210
<b>Sommes distribuables</b>		131 051	63 365
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 257 725</b>	<b>1 561 575</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 293 195</b>	<b>1 566 125</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>31 Décembre</i>	
		<i>2005</i>	<i>2004</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	114 305	83 816
Revenus des obligations et valeurs assimilées		114 305	83 816
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	28 890	21 854
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		143 195	105 670
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(27 455)	(20 334)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		115 740	85 336
<b>Autres produits</b>		296	106
<b>Autres charges</b>	11	(2 842)	(1 981)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		113 194	83 461
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		17 857	(20 096)
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>		131 051	63 365
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(17 857)	20 096
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	4	(977)	(7 103)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>	4	1 895	19 598
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>114 112</b>	<b>95 956</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>31 Décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	114 112	95 957

Résultat d'exploitation	113 194	83 462
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(977)	(7 103)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 895	19 598
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 582 038</b>	<b>(1 317 054)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 329 030	1 453 971
- Régularisation des sommes non distribuables	184 157	60 720
- Régularisation des sommes distribuables	106 906	32 759
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 828 519)	(2 700 996)
- Régularisation des sommes non distribuables	(120 487)	(110 653)
- Régularisation des sommes distribuables	(89 049)	(52 855)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 696 150</b>	<b>(1 221 097)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	1 561 575	2 782 672
En fin de période	3 257 725	1 561 575
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES</b>		
En début de période	44 276	82 757
En fin de période	88 620	44 276
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>36,761</b>	<b>35,269</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,23%</b>	<b>4,89%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2005 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE- TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2005, à D: 2.625.941, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2005	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>358</b>	<b>216</b>	<b>0,01%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés admis à la cote</b>		<b>358</b>	<b>216</b>	<b>0,01%</b>
<u>Actions</u>				
PBHT	50	358	216	0,01%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>2 534 407</b>	<b>2 625 725</b>	<b>80,60%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>309 856</b>	<b>320 492</b>	<b>9,84%</b>
AIL 99 A	800	15 656	15 812	0,49%
SKANES BEACH 2003 A	1500	150 000	154 886	4,75%
TUNISIE LEASING 2002-2	1750	105 000	109 190	3,35%
TUNISIE FACTORING 2002	980	39 200	40 604	1,25%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 224 551</b>	<b>2 305 233</b>	<b>70,76%</b>
BTA 04 2014 7.50%	1 022	1 063 437	1 109 640	34,06%
BTA 07 2014 8.250%	474	482 905	498 075	15,29%
BTA 06 2008 6.750%	500	512 500	527 664	16,20%
BTA 07 2007 5.625%	165	165 710	169 854	5,21%
		<b>2 534 765</b>	<b>2 625 941</b>	<b>80,61%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) Valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2004</b>	1 039 040	37 332	879	1 077 251	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
BTA	1 821 929			1 821 929	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(70 255)			(70 255)	344
BTA	(255 949)			(255 949)	1 051
Titres d'OPCVM	-			-	500
<u>* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres</u>			(977)	(977)	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>		53 942		53 942	
<b>Soldes au 31 décembre 2005</b>	<b>2 534 765</b>	<b>91 274</b>	<b>(98)</b>	<b>2 625 941</b>	<b>1 895</b>

## NOTE 5 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D: 114.305 contre D: 83.816 au 31 Décembre 2004, et se détaillent comme suit :

	2005	2004
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
Revenus des obligations		
- intérêts	20 144	20 489
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		

- intérêts (BTA)	94 161	63 327
<b>TOTAL</b>	<b>114 305</b>	<b>83 816</b>

**NOTE 6 : PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2005 à D : 662.237 contre D: 484.642 au 31.12.2004, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2005	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>459 000</b>	<b>464 640</b>	<b>14,26%</b>
Amen bank pasteur		459 000	464 640	14,26%
<b>Billet de trésorerie</b>		<b>193 577</b>	<b>197 597</b>	<b>6,07%</b>
TUNISIE FACTORING au 30/03/2006 à 6,25%	200 000	193 577	197 597	6,07%
<b>Total général</b>		<b>652 577</b>	<b>662 237</b>	<b>20,33%</b>

**NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2005 à D: 28.890, contre D: 21.854 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit:

	2005	2004
Intérêts des dépôts à vue	16 350	11 586
Intérêts des bons de trésor à court terme	4 636	10 268
Intérêts des billets de trésorerie	4 020	-
Intérêts des certificats de dépôt	3 884	-
<b>TOTAL</b>	<b>28 890</b>	<b>21 854</b>

**NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2005 à D : 7.014 contre D: 3.389 au 31.12.2004 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Octobre 2005 au 31 Décembre 2005 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Montant HT	6 993	3 192
TVA	1 259	574
<b>Total TTC</b>	<b>8 252</b>	<b>3 766</b>
Retenue à la source	1 238	377
<b>Net à payer</b>	<b>7 014</b>	<b>3 389</b>

**NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2005 à D: 28.456 contre D: 1.161 au 31.12.2004, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Redevance CMF	274	129
Retenues à la source à payer	1 238	377
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	26 278	-
Autres	666	655
<b>Total</b>	<b>28 456</b>	<b>1 161</b>

**NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2005 à D : 27.455 contre D: 20.334 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

**NOTE 11 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2005 à D : 2.842 contre D: 1.981 pour l'exercice précédent, et correspondent à la redevance du CMF.

**NOTE 12 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2004</u>		
Montant		1 498 210
Nombre de titres		44 276
Nombre d'actionnaires		759
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant		4 329 030
Nombre de titres émis		127 934
Nombre d'actionnaires nouveaux		65
<u>Rachats effectués</u>		
Montant		(2 828 519)
Nombre de titres rachetés		(83 590)
Nombre d'actionnaires sortants		(122)
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(977)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres		1 895
Régularisation des sommes non distribuables		209
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	63 365
Régularisation des résultats incorporés au capital		63 461
<u>Capital au 31.12.2005</u>		
Montant		3 126 674
Nombre de titres		88 620
Nombre d'actionnaires		702

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005.

**NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS**

<u>Données par action</u>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Revenus des placements	1,616	2,387	1,502	1,084	4,731
Charges de gestion des placements	(0,310)	(0,459)	(0,315)	(0,235)	(2,345)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,306</b>	<b>1,927</b>	<b>1,187</b>	<b>0,849</b>	<b>2,386</b>
Autres produits	0,003	0,002	0,003	-	-
Autres charges	(0,032)	(0,045)	(0,032)	(0,020)	(0,135)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,277</b>	<b>1,885</b>	<b>1,157</b>	<b>0,829</b>	<b>2,251</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,202	(0,454)	0,061	0,280	(1,435)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,479</b>	<b>1,431</b>	<b>1,218</b>	<b>1,109</b>	<b>0,816</b>
Variation des plus values potentielles	(0,011)	(0,160)	0,075	5,854	(24,029)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,021	0,443	0,010	(9,153)	(45,660)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,010</b>	<b>0,282</b>	<b>0,086</b>	<b>(3,299)</b>	<b>(69,689)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,288</b>	<b>2,167</b>	<b>1,243</b>	<b>(2,470)</b>	<b>(67,438)</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,010</b>	<b>0,282</b>	<b>0,086</b>	<b>(3,299)</b>	<b>(69,689)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	(0,069)	0,001	(2,765)	49,087
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,012</b>	<b>0,213</b>	<b>0,087</b>	<b>(6,064)</b>	<b>(20,602)</b>
Valeur liquidative	36,761	35,269	33,625	32,319	37,274
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	0,86%	1,33%	0,96%	0,67%	4,97%
Autres charges / actif net moyen	0,09%	0,13%	0,10%	0,06%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,11%	4,15%	3,69%	3,19%	1,73%

**13.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net. La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération et supportée par le gestionnaire.